

BELFORT Conseil municipal

# La séance budgétaire tourne au vinaigre

La présentation du budget primitif jeudi soir lors de la séance du conseil municipal aura été houleuse. Une partie de l'opposition a finalement quitté l'assemblée.

**D'**entrée de séance, alors que la présentation du budget primitif (BP) était le point 8 de l'ordre du jour du conseil municipal de jeudi, le maire de Belfort, Damien Meslot, insistait sur les baisses de dotation de l'État, donnant le chiffre de 9,7 millions d'euros en moins. Son adjoint aux finances, Sébastien Vivot, en préambule à sa présentation ajoutait : « C'est la quatrième année consécutive de baisse des dotations d'État. » Son document revenait ainsi sur cet « effort cumulé » pour la période 2014-2017.

À l'heure des questions de l'oppo-

sition, le débat a pris une tournure un peu plus tendue. Bastien Faudot aura ainsi égrené une série de questions. Il a notamment demandé des explications sur la différence de 2,2 millions d'euros entre les investissements nouveaux (pour 10,7 millions d'euros) et le tableau qui recensait ces investissements et qui, addition faite, donnait un total de 8,544 millions d'euros. Il a aussi relevé une différence de 850 000 euros « ce qui ne me paraît pas négligeable » entre le total des dépenses d'équipement et les différentes sections de ces dépenses. « Sur quels chiffres doit-on voter ? », s'interrogeait finalement l'élu.

Le ton est ainsi monté petit à petit, l'opposition arguant ne pas avoir eu les réponses précises sur ses questions. Après une interruption de séance, les membres du groupe BIB et Oser Belfort ont finalement décidé de quitter la séance.

**« Si je me suis trompé, qu'ils m'expliquent où »**

« Ce ne sont pas des questions anecdotiques. Si je me suis trompé, qu'ils m'expliquent où. Le débat doit servir à cela », expliquait hier Bastien Faudot qui notait que « ces approximations me font douter de la sincérité de ce budget. »



La présentation du budget primitif 2017, jeudi soir, ne se sera pas faite sans heurts. Une partie de l'opposition a finalement quitté la séance. Archives Xavier GORAU

**71,975** en millions d'euros, l'encours de la dette estimé pour 2016 pour la Ville de Belfort.

Joint hier, Sébastien Vivot expliquait que le tableau des nouveaux projets présenté ne listait pas l'ensemble des projets d'où cette différence de 2,2 millions d'euros. Quant à la différence sur les dépenses d'équipements, l'adjoint concé-

dit une coquille dans le document ce qui expliquait cette différence.

Dans cette présentation, on retiendra tout de même un chiffre : l'encours de la dette de la ville estimé en 2016 à 71,975 millions d'euros.

Enfin, Bastien Faudot expliquait encore hier « vouloir saisir le préfet sur les approximations de ce budget et sur la tenue des débats. » « Cela ne peut pas continuer ainsi », concluait-il.

Laurent ARNOLD

BELFORT Natalité

## Hôpital : renforcer le service état civil

Avec l'ouverture de l'hôpital Nord Franche-Comté à Trévenans, le service état civil de Trévenans connaîtra un surcroît d'activité alors que celui de Belfort verra son activité baisser. Aussi, la Ville de Belfort mettra à disposition, via une convention, deux agents (1,5 équivalent temps plein) pour assurer les missions au service état civil de Trévenans (enregistrement des naissances et des décès notamment). Cette convention s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe qui oblige les communes concernées par un regroupement de structures hospitalières de participer au financement de l'accroissement des activités de la commune site.

Plus concrètement, les enfants qui naîtront à Trévenans seront comptabilisés dans les chiffres de la commune. Ce que regrette Damien Meslot : « Nous avons essayé de déposer un amendement avec mon collègue Marcel Bonnot [député du Doubs : N.D.L.R.] mais sans succès. J'espère que les parlementaires qui me succéderont essaieront avec plus de succès. »

BELFORT Associations

## « Pas de demandes, pas de sous »

Parmi les critiques émises par l'opposition à la présentation du budget primitif, figurait notamment la baisse de l'enveloppe des subventions (moins 216 000 euros, soit moins 4 %) et notamment en direction des établissements culturels.

**« Vous êtes en train d'assassiner le Granit »**

Bastien Faudot, élu du groupe Oser Belfort, faisait ainsi remarquer les « moins 100 000 euros pour le théâtre Granit, moins 15 000 euros pour le théâtre du Pilier, et moins 16 000 euros pour les Riffs du Lion », avant de lancer au maire « Vous êtes entrain d'assassiner le Granit » et de s'interroger « N'êtes-vous pas entrain de mettre en œuvre la fusion de Scène nationale de Belfort sous contrôle de la Scène de Montbéliard ? Y a-t-il un deal ? Est-ce une compensation d'un autre dossier ? »

Damien Meslot aura tenu à rappeler que c'est « la Drac [la direction régionale des Affaires cultu-

relles : N.D.L.R.] qui pilote la fusion. Donc si celle-ci souhaite une direction commune, nous n'y pouvons rien ». Quant à la baisse de la subvention, il l'explique par le départ en juin du directeur du Granit, poste qui ne sera renouvelé.

« Mais quid des six premiers mois de salaire ? Cela ne justifie pas une telle baisse », appuie Bastien Faudot pour qui, avec cette baisse de subvent « le Granit n'a plus de gras ; il est à l'os. »

L'autre interrogation, amenée par Samia Jaber, élue du groupe Belfort Innovante et Bienveillante, portait sur le fait que certaines associations n'apparaissent plus dans la liste des bénéficiaires de subventions. Elle a évoqué notamment le cas du Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa) et celui de la confédération de gérontologie.

Pour l'adjoint en charge des finances, Sébastien Vivot, il n'y a pas de sectarisme. « Toutes les demandes des associations sont prises en compte. Mais s'il n'y a pas de demandes, il n'y a pas de



L'opposition a dénoncé les baisses de subventions à l'égard des structures culturelles, notamment celle importante du théâtre Granit. Archives Aleth ARRIAS

sous », résume l'élu qui rappelle qu'en « 2015 le Coderpa avait fait une demande et avait obtenu une subvention de 1 500 euros. En

2016, il n'y a pas eu de dossier de rempli pour demander une subvention. »

L.A.

90A04 - V1